DÉBUT PAGE 1

Bonjour,

Je m’appelle Jim Thomas et je suis une personne handicapée qui habite en Ontario. Selon ce que je comprends, le gouvernement se prépare à apporter des modifications nécessaires en vue d’améliorer la Loi sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario.

J’ai un chien d’assistance bien dressé qui m’a été donné par National Service Dogs, un organisme accrédité par Assistance Dogs International, situé à Cambridge, en Ontario. Mon chien d’assistance a grandement amélioré ma qualité de vie et m’a permis de sortir plus. L’année dernière, un restaurant local a refusé de me servir et son propriétaire m’a réprimandé. Comme je souffre d’un syndrome de stress post-traumatique complexe, vous pouvez vous imaginer à quel point cet incident m’a troublé et a nui à mon rétablissement. J’ai déposé une plainte en vertu de la Loi sur les droits de la personne et j’ai eu gain de cause. Je crois qu’il faut mettre en œuvre des règlements qui soient exécutables. Oui, j’ai eu droit à l’accès en vertu de la décision du Tribunal des droits de la personne, mais tout cela a été très coûteux et très difficile sur le plan émotionnel, et j’ai dû attendre un an et demi avant d’obtenir un règlement et de pouvoir tourner la page.

Il faut aussi des règlements clairs sur le besoin réel d’un chien d’assistance, comme l’énonce la Loi sur les droits de la personne. Selon ce que je comprends, certaines provinces comme la Colombie‑Britannique et l’Alberta ont déjà créé ou sont en train de créer des lois qui régissent le recours à un chien d’assistance certifié et prévoient l’octroi d’une pièce d’identité avec photo pour le propriétaire du chien à titre de preuve d’attestation. À l’heure actuelle, il y a beaucoup trop d’abus en Ontario de la part de personnes qui n’ont pas de chien d’assistance, mais qui mettent une veste à leur petit toutou pour pouvoir fréquenter certains lieux publics comme les restaurants avec leur animal adoré. Cela équivaut à stationner sa voiture dans un emplacement réservé aux personnes handicapées lorsque vous n’avez d’autre besoin que de sentir que vous avez tous les droits. De plus, le nombre croissant de personnes coupables de ces infractions entraîne de la confusion chez les propriétaires d’entreprise. Ils ne sont pas outillés pour comprendre la différence entre un chien d’assistance et un animal de soutien émotionnel. Si le chien n’est pas bien dressé, il risque d’avoir un comportement inapproprié ou, pire encore, de devenir agressif. Tous les propriétaires d’entreprises de la province devraient recevoir une formation obligatoire sur les droits en matière d’accessibilité avant d’obtenir un permis. La formation devrait aussi être offerte aux employés. Je sais qu’à notre magasin Walmart local, les employés disent avoir reçu des directives sur les droits et responsabilités en matière d’accessibilité en ce qui a trait aux chiens d’assistance dans le cadre de leur formation initiale. Je n’ai eu aucun problème dans ce magasin et les employés ont toujours été courtois à mon égard lorsque j’y suis allé avec mon chien.

Enfin, certaines personnes offrent une formation en ligne ou une formation pratique, mais n’ont pas les attestations ni les qualifications requises pour le faire. J’ai un ami qui est vétéran de la guerre en Afghanistan et qui souffre d’un syndrome de stress post-traumatique grave. Les temps d’attente pour obtenir un chien bien entraîné ont beaucoup augmenté, et il ne voulait pas attendre. Il a acheté une veste sur laquelle on peut lire « Chien d’assistance en entraînement », mais les gens qui offrent la formation n’ont pas nécessairement les qualifications ou les attestations requises pour ce faire. Une réglementation qui régirait l’attestation des personnes ou des organismes qui entraînent les chiens d’assistance est nécessaire, pour la sécurité de tous.

Je vous remercie grandement de votre considération et je vous exhorte à adopter une loi particulière sur le recours aux chiens d’assistance en Ontario, pour le bien de tous… les propriétaires de chiens, la population et les propriétaires d’entreprises. Je crois que l’adoption de règlements qui tiennent compte des points susmentionnés permettra à tout le monde, y compris au gouvernement, d’éviter de perdre du temps, de l’argent ou pire, la santé d’un citoyen. À tout le moins, je vous demande de songer à entreprendre une série d’études en vue de la création d’une telle loi, pour éviter à de nombreuses personnes d’être confrontées à des défis et difficultés inutiles. Je ne sais pas si le gouvernement étudie déjà la question, mais je n’ai pas entendu parler d’un comité qui s’y attardait. Vos commentaires sont les bienvenus.

FIN DU FICHIER 1 DE 1.